



AFRICAN CENTRE  
FOR BIODIVERSITY

# **Les subventions néfastes, la dette et le financement de la biodiversité en Afrique**

Des moyens de transition juste pour  
la COP 16 de la CDB et au-delà

Novembre 2024

Le Centre Africain pour la Biodiversité (African Centre for Biodiversity, ACB) continue à s'engager à démanteler les inégalités dans les systèmes alimentaires et agricoles sur le continent africain ; il poursuit également son engagement en faveur du droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée, produite au moyen de méthodes saines et durables sur le plan écologique, et de leur droit à définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles.



© The African Centre for Biodiversity

[www.acbio.org.za](http://www.acbio.org.za)

PO Box 29170, Melville 2109, Johannesburg, South Africa.

Tel: +27 (0)11 486-1156



**Recherches et rédaction par le** Dr Stephen Greenberg, chercheur et consultant principal de l'ACB

**Supervision éditoriale et contribution** de Mariam Mayet, directrice générale de l'ACB

**Traduction** : IEBE

**Conception et mise en page** : Xelos Design Consultancy

### Remerciements

L'ACB tient à remercier plusieurs donateurs pour leur soutien financier. Les opinions exprimées dans ce document ne reflètent pas nécessairement celles de nos donateurs.

# Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Acronymes</b>  | <b>4</b>  |
| <b>Principaux messages</b>                                      | <b>5</b>  |
| <b>Introduction</b>   | <b>7</b>  |
| <b>Mandats</b>  | <b>8</b>  |
| <b>Définition des subventions préjudiciables</b>                | <b>9</b>  |
| <b>Dépenses pour des subventions préjudiciables</b>             | <b>12</b> |
| Financement pour protéger la biodiversité et l'environnement    | <b>15</b> |
| <b>La dette et les flux financiers de l'Afrique</b>             | <b>18</b> |
| La dette  | <b>18</b> |
| Les flux financiers à destination et en provenance de l'Afrique | <b>20</b> |
| <b>Des moyens de transitions justes</b>                         | <b>22</b> |

# Acronymes

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>APD</b>              | Aide publique au développement   |
| <b>CDB</b>              | Convention sur la diversité biologique   |
| <b>CMB</b>              | Cadre mondial pour la biodiversité   |
| <b>FAO</b>              | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  |
| <b>FFI</b>              | Flux financiers illicites  |
| <b>FMI</b>              | Fonds monétaire international  |
| <b>IPBES</b>            | Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques |
| <b>ODD</b>              | Objectifs de développement durable   |
| <b>OMC</b>              | Organisation mondiale du commerce  |
| <b>ONU</b>              | Organisation des Nations Unies   |
| <b>PIB</b>              | Produit intérieur brut   |
| <b>PNUE</b>             | Programme des Nations Unies pour l'environnement   |
| <b>SPANB</b>            | Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité  |
| <b>SSA</b>              | Afrique subsaharienne  |
| <b>tCO<sub>2</sub>e</b> | Tonnes d'équivalent dioxyde de carbone   |
| <b>UNCTAD</b>           | Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement   |

# Principaux messages

- Les subventions néfastes nuisent considérablement à l'agriculture et à la biodiversité en Afrique. Les appels à leur réduction et à leur remplacement par des mesures incitatives favorables à la biodiversité figurent dans les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (ONU) (cible 12), le Cadre mondial pour la biodiversité (CMB) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) (cible 18) et la Déclaration 2024 de l'Union africaine sur les engrais et la santé des sols.
- Les subventions néfastes comprennent les transferts directs des gouvernements, les pertes de revenus (par exemple, les exonérations fiscales) et le contrôle des prix. D'autres subventions « implicites » comprennent la non-application des réglementations et l'exclusion des coûts sociaux, environnementaux et économiques externalisés des pratiques nocives.
- Les subventions doivent être ventilées en subventions aux producteurs et aux consommateurs. Ces dernières visent à la fois les ménages et les intrants des exploitations commerciales.
- Tout plan de réduction des subventions devrait prévoir la protection des subventions énergétiques et alimentaires accordées aux ménages les plus pauvres en tant qu'élément essentiel d'une transition juste.
- Les subventions qui nuisent à l'environnement sont estimées à plus de 2 600 milliards USD par an, soit environ 2,5 % du produit intérieur brut (PIB) mondial. Les subventions les plus importantes concernent les combustibles fossiles, avec un montant estimé à 1 050 milliards USD par an, et l'agriculture, avec 610 milliards USD par an (sans compter les subventions pour la sécurité alimentaire).
- En 2022, les pays africains ont accordé 182,4 milliards USD de subventions aux combustibles fossiles. Les données disponibles ne couvrent pas les subventions aux intrants agricoles conventionnels sur l'ensemble du continent, mais les estimations pour 10 pays d'Afrique — représentant plus de la moitié de la population de l'Afrique subsaharienne — s'élevaient à 1 milliard USD par an. Ces subventions représentaient environ un quart des dépenses publiques totales consacrées à l'alimentation et à l'agriculture, et jusqu'à 60 % au Malawi.
- La réforme des subventions doit être menée judicieusement afin d'éviter des répercussions imprévues à la production et d'accroître la pression sur les paysans. La réforme devrait s'accompagner d'un renforcement des alternatives respectueuses de la biodiversité.
- Les subventions et autres investissements nuisibles dépassent de loin la valeur des mesures de protection de la biodiversité et de l'environnement. Les ressources nécessaires pour couvrir l'ensemble des plans de protection de la biodiversité au niveau mondial sont estimées entre 722 et 967 milliards USD par an.
- Un financement adéquat de la protection de la biodiversité aura des effets positifs importants sur les plans social, environnemental et économique. Au moins la moitié de l'économie mondiale dépend directement des ressources naturelles.
- Les estimations les plus élevées des allocations mondiales actuelles pour la protection de la biodiversité se situent entre 124 et 143 milliards USD par an, ce qui représente un déficit de 83 % à 85 %.
- Les flux financiers qui vont à l'encontre des objectifs de la CDB comprennent un montant estimé à 1 700 milliards USD de subventions publiques néfastes pour l'environnement, et des investissements privés néfastes pour l'environnement d'environ 5 000 milliards USD par an.

- Les gouvernements peuvent reconnaître que les subventions accordées aux secteurs extractifs endommagent l'environnement. Cependant, ils les soutiennent pour générer des devises étrangères afin de financer des importations essentielles (notamment des denrées alimentaires, des technologies et des médicaments). Les conditionnalités des prêts renforcent cette tendance.
- La dette africaine, qui provient de plus en plus de prêts du secteur privé, a fortement augmenté depuis la pandémie de Covid-19. Les gouvernements africains sont contraints de payer des taux d'intérêt plus élevés qu'ailleurs dans le monde. La dette entraîne une incapacité à investir dans les biens publics, ce qui à son tour nuit à la croissance économique et à la redistribution, entraînant de nombreux pays africains dans un engrenage.
- Cette dette pose de nombreux problèmes. L'Afrique a été soumise à l'esclavage, au colonialisme et à l'extractivisme. Ces maux sont à la base de la richesse occidentale. Cela continue d'être ignoré et aucune réparation n'a été accordée pour ces crimes. La dette a été utilisée dans l'ère postcoloniale pour maintenir l'Afrique dans une position subordonnée dans l'économie mondiale, ce qui a entraîné des sorties financières massives au cours des décennies.
- Les flux financiers illicites (FFI) s'ajoutent aux sorties financières nettes liées au remboursement de la dette et à la poursuite ininterrompue de l'extraction des ressources naturelles. Les FFI font sortir du continent une somme (sous) estimée à 50 milliards USD par an.
- Des milliers de milliards de dollars sont dissimulés dans des paradis fiscaux et sur des comptes offshore, tant par des entreprises que par des particuliers fortunés, ce qui entraîne des pertes fiscales considérables, estimées à 200 milliards USD par an pour les pays à faible revenu.
- L'architecture financière internationale, conçue par et pour les pays industrialisés après la Seconde Guerre mondiale, est aujourd'hui « totalement inadaptée à son objectif... en proie à des inégalités, des lacunes et des inefficacités ayant des racines systémiques profondes », selon les termes de l'ONU.

Les mesures suivantes sont nécessaires pour répondre de manière systémique à l'extractivisme continu de l'Afrique et au manque de financement de la biodiversité :

- La dette africaine devrait être annulée et des réparations minimales devraient être calculées et payées pour servir de base aux développements endogènes de l'Afrique.
- La tendance à la baisse de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu des individus, qui dure depuis des décennies, doit être inversée, et un accord mondial doit être conclu pour instituer et appliquer un impôt minimum sur les sociétés à un taux permettant d'atteindre les objectifs sociaux et environnementaux.
- Il faut mettre un terme à l'évasion fiscale et aux FFI et canaliser les ressources vers le financement de la réalisation des ODD, de la protection de la biodiversité, de la lutte contre le changement climatique, etc.
- Les gouvernements nationaux devraient inclure la cible 18 du CMB dans leurs stratégies et plans d'action nationaux révisés en matière de biodiversité (SPANB), avec des rapports obligatoires sur les subventions et des actions visant à les réformer et à les réaffecter à des pratiques respectueuses de la biodiversité.
- Les subventions à la consommation d'énergie et d'aliments, en particulier pour les populations démunies et marginalisées, devraient être défendues et assurées en tant qu'élément essentiel d'une transition juste vers un système de production plus équitable et plus respectueux de l'environnement.

# Introduction

Les pays du Sud estiment que les subventions nuisent gravement à l'agriculture africaine. D'une part, les énormes subventions accordées aux producteurs en Europe et aux États-Unis favorisent les importations en Afrique et ailleurs, à des prix inférieurs aux coûts réels de production, ce qui affaiblit les producteurs africains. D'autre part, les dépenses publiques considérables consacrées à l'agriculture en Afrique servent à subventionner les intrants conventionnels, en particulier les engrais synthétiques, les semences hybrides et les pesticides. Nous notons et partageons l'inquiétude générale concernant les dommages environnementaux, sociaux et économiques profonds qui en découlent et nous soutenons les appels à la réduction ou à la réaffectation de ces subventions néfastes.

Dans cette optique, nous avons souhaité mieux comprendre l'ampleur du problème et les possibilités de financement des transitions vers des systèmes de production plus durables. Nos premières recherches ont révélé la complexité du sujet. Elles ont également mis en évidence le fait que la question des subventions nuisibles et du financement de l'environnement ne peut être séparée des inégalités économiques plus larges centrées sur le fardeau injuste et insoutenable de la dette en Afrique. Cette question doit être résolue en tant qu'élément essentiel d'une réponse efficace et durable aux crises écologiques et sociales qui nous assaillent.

Ce document fait le point de la situation actuelle. Il est évident qu'une analyse plus approfondie est nécessaire, ainsi qu'une collaboration avec des réseaux plus larges, afin de deviser des moyens pratiques pour garantir un changement de financement vers une production écologique et socialement juste pour l'Afrique et le monde.



# Mandats

*L'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques réalisée en 2019 par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) révèle que « les incitations économiques ont généralement favorisé l'expansion de l'activité économique — entraînant souvent des dommages environnementaux — au détriment de la conservation ou de la restauration ».*<sup>1</sup>

L'objectif de développement durable (ODD) 12 des Nations Unies sur la consommation et la production responsables comprend la cible 12. C, qui invite les États membres à :

*Rationaliser les subventions inefficaces aux combustibles fossiles qui encouragent le gaspillage en éliminant les distorsions du marché, en fonction des circonstances nationales, notamment en restructurant la fiscalité et en supprimant progressivement ces subventions nuisibles, lorsqu'elles existent, pour tenir compte de leurs effets sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et des conditions spécifiques des pays en développement et en réduisant au minimum les effets néfastes possibles sur leur développement d'une manière qui protège les pauvres et les communautés touchées.*<sup>2</sup>

Les objectifs d'Aichi de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ont été fixés en 2010. L'objectif 3 visait à supprimer progressivement ou à éliminer les incitations et les subventions préjudiciables à la biodiversité. Pourtant, seuls 21 % des stratégies et plans d'action nationaux en faveur de la biodiversité (SPANB) des États membres contenaient un objectif correspondant à l'objectif d'Aichi ou le dépassant, et moins d'un tiers d'entre eux étaient en passe d'atteindre ou de dépasser les objectifs qu'ils s'étaient fixés.<sup>3</sup> Peu de pays se sont engagés dans la première étape de ce processus, qui consiste à mener des études au niveau national afin d'identifier et d'évaluer les mesures d'incitation, y compris les subventions, qui sont préjudiciables à la biodiversité.<sup>4</sup> Malgré cette faible adoption, l'objectif d'Aichi a été jugé suffisamment important pour être repris dans l'objectif 18 du Cadre mondial pour la biodiversité (CMB) :

*Identifier d'ici 2025, et éliminer, supprimer progressivement ou réformer les incitations, y compris les subventions, préjudiciables à la biodiversité, d'une manière proportionnée, juste, efficace et équitable, tout en les réduisant substantiellement et progressivement d'au moins 500 milliards USD par an d'ici 2030, en commençant par les incitations les plus préjudiciables, et renforcer les incitations positives pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.*<sup>5</sup>

Plus récemment, les États membres de l'Union africaine (UA) se sont engagés à

*inverser la dégradation des terres et restaurer la santé des sols sur au moins 30 % des sols dégradés d'ici 2034 grâce à... des mécanismes incitatifs innovants — y compris la réaffectation des programmes de subvention actuels — pour encourager les investissements des petits exploitants agricoles dans la santé des sols.*<sup>6</sup>

- 1 IPBES. "Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services." Eds. Díaz, S. et al. Secrétariat de l'IPBES, Bonn, Allemagne, 2019, 14. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>
- 2 ONU. "Goal 12 : ensure sustainable consumption and production patterns", Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, [https://sdgs.un.org/goals/goal12#targets\\_and\\_indicators](https://sdgs.un.org/goals/goal12#targets_and_indicators)
- 3 CDB. "Analysis of the contribution of targets established by Parties and progress towards the Aichi biodiversity targets", CBD/SBI/3/2/Add.2, 16 mars. Secrétariat de la CDB, Montréal, 2020, 6. <https://www.cbd.int/doc/c/f1e4/ab2c/ff85fe53e210872a0ceffd26/sbi-03-02-add2-en.pdf>
- 4 Matthews, A. et Karousakis, K. "Identifying and assessing subsidies and other incentives harmful to biodiversity: A comparative review of existing national-level assessments and insights for good practice", OECD Environment Working Paper No. 206, 2022. [https://www.oecd-ilibrary.org/environment/identifying-and-assessing-subsidies-and-other-incentives-harmful-to-biodiversity\\_3e9118d3-en](https://www.oecd-ilibrary.org/environment/identifying-and-assessing-subsidies-and-other-incentives-harmful-to-biodiversity_3e9118d3-en)
- 5 CDB. "Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework", CBD/COP/DEC/15/4, 19 décembre 2022. Secrétariat de la CDB, Montréal. <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-en.pdf>
- 6 Union africaine. "Africa Fertiliser and Soil Health Summit Draft Declaration", AFSHS/Decl/4(II), 2024, 5 [https://au.int/sites/default/files/documents/44056-doc-AFSHS\\_Decl\\_4\\_II\\_Rev\\_2\\_E.pdf](https://au.int/sites/default/files/documents/44056-doc-AFSHS_Decl_4_II_Rev_2_E.pdf)

# Définition des subventions préjudiciables

Il faut de commencer par reconnaître que les subventions publiques peuvent servir des objectifs légitimes de politique sociale et économique ; par exemple, promouvoir l'activité économique et favoriser l'accès des personnes démunies ou marginalisées à des biens et services essentiels tels que l'énergie et l'alimentation. Toutefois, si un gouvernement décide d'utiliser des subventions, il doit les mettre en œuvre de manière à soutenir la biodiversité à long terme plutôt que d'entraîner son appauvrissement et la dégradation des services écosystémiques.<sup>7</sup>

La définition des subventions<sup>8</sup> de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tend à être utilisée comme point de départ de la discussion sur les subventions nuisibles. Selon cette définition, les subventions comprennent :

- les transferts directs du gouvernement (subventions, prêts à des taux inférieurs à ceux du marché, fonds propres, etc.) ou les transferts potentiels (par exemple, les garanties de prêt)
- les recettes publiques qui sont abandonnées ou qui ne sont pas perçues (par exemple, en raison d'exonérations fiscales)
- l'achat par les pouvoirs publics de biens ou la fourniture de biens ou de services autres que l'infrastructure générale
- Soutien des prix (par exemple, contrôle des prix).

Pour être qualifiée de subvention, l'action doit conférer un avantage à des intérêts spécifiques (des producteurs ou des consommateurs) au-delà de ce que le marché fournirait, afin de compléter leurs revenus ou de réduire leurs coûts.

La définition de l'OMC ne tient pas compte des subventions « implicites » résultant de la non-application des réglementations, ni de l'exclusion des coûts externalisés dans la plupart des discussions sur les subventions, alors que ces coûts confèrent un avantage significatif aux entreprises qui extraient des ressources gratuites ou bon marché de la nature et des populations, et qui utilisent l'environnement comme un dépotoir gratuit (par exemple, les émissions de gaz à effet de serre et d'autres formes de pollution). La prise en compte de ces coûts multiplierait rapidement le coût de la poursuite des pratiques néfastes.

Par exemple, le coût sociétal des subventions aux combustibles fossiles en Afrique du Sud, calculé sur la base d'estimations du nombre total de décès, de journées de travail perdues et d'émissions de gaz à effet de serre, est estimé à 550 milliards ZAR (31,5 milliards USD) par an, avant même de prendre en compte les effets négatifs sur la biodiversité.<sup>9</sup> Toutefois, il s'agit d'estimations prudentes, car elles ne tiennent compte que de la combustion des combustibles fossiles et des trois indicateurs. **Malgré l'importance de la production alimentaire, les coûts externalisés ou cachés des systèmes alimentaires et agricoles mondiaux actuels pour l'environnement et la santé publique ont été estimés à un montant astronomique de 12 000 milliards USD par an, et les tendances actuelles pousseront ces chiffres à 16 000 milliards USD par an d'ici à 2050.**

7 Deutz, A. et al. "Financing Nature: Closing the global biodiversity financing gap". The Paulson Institute, The Nature Conservancy, et the Cornell Atkinson Centre for Sustainability, 2020. <https://www.paulsoninstitute.org/conservation/financing-nature-report/>

8 OMC. "Agreement on Subsidies and Countervailing Measures", 1995. [https://www.wto.org/english/docs\\_e/legal\\_e/24-scm.pdf](https://www.wto.org/english/docs_e/legal_e/24-scm.pdf)

9 PNUD Afrique du Sud. "The impact of subsidies and incentives on South African biodiversity: The Biodiversity Finance Initiative", PNUD, New York, 2022, 13; Bridle, R. et al. "South Africa's energy fiscal policies: An inventory of subsidies, taxes, and policies impacting the energy transition". IISD Global Subsidies Initiative, 2022, 5. <https://www.iisd.org/system/files/2022-01/south-africa-energy-subsidies.pdf>

Ces coûts cachés comprennent :

- les effets négatifs de l'obésité, de la sous-alimentation et de la pollution sur la santé humaine ;
- les effets négatifs sur le climat et les ressources naturelles, et
- les coûts économiques des pertes et gaspillages alimentaires, des fuites d'engrais et de la répartition inégale des revenus.<sup>10</sup>

Les subventions ont suscité de nombreuses inquiétudes. L'inefficacité et les distorsions du marché constituent des préoccupations qui peuvent être utilisées pour justifier des attaques contre toute forme de soutien du secteur public et contribuer à l'agenda politique de démantèlement de l'État régulateur. Par exemple, les réserves alimentaires ont pratiquement disparu des politiques publiques sur cette base, exposant ainsi les pays à la volatilité des prix des denrées alimentaires et à l'insécurité alimentaire en temps de crise. Mais il peut aussi y avoir des préoccupations légitimes. Par exemple, les subventions agricoles aux États-Unis et en Europe ont entraîné l'exportation de produits vers d'autres pays, y compris en Afrique, à des prix artificiellement bas, forçant les producteurs locaux africains à cesser leurs activités, car ils ne peuvent pas faire face à la concurrence.

Les subventions aux produits de base aux États-Unis ont totalisé 279 milliards USD entre 1995 et 2023, dont les 1 % de bénéficiaires les plus aisés ont reçu 27 % des paiements, et les 5 % les plus aisés 62 % du total.<sup>11</sup> Ces subventions ne vont donc pas aux agriculteurs familiaux ordinaires, mais aux grandes entreprises. La situation est similaire en Europe, bien que les données ne soient pas facilement accessibles.<sup>12</sup>

Une autre inquiétude concerne les dommages causés par les subventions, avec un accent particulier sur les impacts négatifs sur l'environnement. Cette préoccupation peut également s'étendre aux impacts sociaux négatifs. L'évaluation des impacts environnementaux et sociaux des subventions constitue un défi, car elle nécessite une quantification détaillée qui peut s'avérer difficile en raison de la complexité inhérente à la biodiversité et au climat. La quantification des externalités est également un défi, car elle implique l'attribution d'une valeur financière à des impacts non financiers. Il convient de noter que la valeur monétaire d'une subvention ne correspond pas nécessairement à l'ampleur de leurs effets néfastes. Certaines subventions peuvent également réduire certains types de dommages environnementaux tout en exacerbant d'autres (par exemple, les infrastructures de transport public peuvent réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais peuvent également entraîner la destruction ou la fragmentation d'écosystèmes). Globalement, les efforts visant à quantifier les dommages environnementaux en termes monétaires risquent de conduire à une simplification excessive de ce qui est mesuré et à la marchandisation de la nature.

Les subventions préjudiciables comprennent celles qui sous-évaluent l'utilisation des ressources naturelles et celles qui encouragent l'augmentation de la production, ce qui entraîne des dommages environnementaux. Les principales subventions à prendre en considération sont les combustibles fossiles et l'agriculture industrielle, car elles sont de loin les plus importantes au niveau mondial. Une analyse détaillée est nécessaire pour faire la distinction entre les subventions à la production et les subventions à la consommation.

**Les subventions à la production** sont accordées à des entités des secteurs privé et public pour soutenir la prospection, l'extraction, le transport, le stockage, la transformation et le raffinage des combustibles fossiles et des produits minéraux, ainsi que la production de produits agricoles. Le fait de subventionner de grandes entreprises capables de couvrir l'intégralité des coûts de leurs opérations — et qui devraient le faire sur la base du principe du pollueur-payeur — pose des problèmes d'équité. C'est même le cas pour les subventions accordées à des pratiques positives pour l'environnement.<sup>13</sup>

10 FAO, PNUD et PNUE. "A multi-billion-dollar opportunity – Repurposing agricultural support to transform food systems". FAO, Rome, 2021, 3-4. <https://doi.org/10.4060/cb6562en>

11 Environmental Working Group. "Farm Subsidy Database – United States", 2024. <https://farm.ewg.org/progdetail.php?fips=00000&progcode=totalfarm&page=conc&regionname=theUnitedStates>

12 Corporate Europe Observatory. "CAP vs Farm to Fork: Will we pay billions to destroy, or to support biodiversity, climate and farmers?", 2020. [https://corporateeurope.org/sites/default/files/2020-10/CAP\\_Farm-to-Fork-Final\\_0.pdf](https://corporateeurope.org/sites/default/files/2020-10/CAP_Farm-to-Fork-Final_0.pdf); Fritz, T. "Globalising hunger: Food security and the EU's Common Agricultural Policy (CAP)", 2011. <https://www.tni.org/files/cappaperfinal-web.pdf>; Carter, L. et Dowler, C. "Rich List billionaires scoop up millions on farm subsidy payments", 2017. <https://unearthed.greenpeace.org/2017/06/30/rich-list-billionaires-scoop-millions-farm-subsidy-payments/>

13 Koplou, D. et Steenblik, R. "Protecting nature by reforming environmentally harmful subsidies: An update", Earth Track, 2024. [https://www.earthtrack.net/sites/default/files/documents/ehs\\_report\\_september-2024-update\\_final.pdf](https://www.earthtrack.net/sites/default/files/documents/ehs_report_september-2024-update_final.pdf)



Énergies renouvelables © Bureau of Land Management, Flickr

**Les subventions aux consommateurs** (y compris la production d'électricité, le secteur des transports, le secteur résidentiel et l'industrie) servent à faire baisser les prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Il convient de noter que les subventions à la consommation ne sont pas seulement allouées aux individus et aux ménages, mais qu'elles peuvent être canalisées en grande partie vers des opérations commerciales, y compris des sociétés à forte consommation d'énergie, en tant qu'utilisateurs de l'intrant subventionné.

Un examen superficiel des subventions ouvre potentiellement la porte à la suppression des soutiens publics aux prix pour les consommateurs les plus pauvres (par exemple, les subventions à l'énergie et à l'alimentation ou le contrôle des prix). Une analyse complète des coûts et avantages est nécessaire pour évaluer les subventions préjudiciables et les possibilités de les réduire ou de les réaffecter à des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Il faut résolument protéger (et même augmenter) les subventions énergétiques et alimentaires accordées aux ménages les plus pauvres, dans le cadre d'une transition juste. Mais le mode de production de l'énergie et des denrées alimentaires peut être un facteur de changement, par exemple en passant des combustibles fossiles aux sources renouvelables, ou de la production conventionnelle-industrielle à la production agroécologique. Au niveau mondial, les efforts visant à réduire ou à supprimer les subventions aux consommateurs se sont parfois heurtés à des manifestations populaires de grande ampleur, car ces mesures peuvent menacer les moyens de subsistance quotidiens si elles sont imposées comme une solution globale.

La réduction et l'élimination des subventions ne devraient donc pas être une approche indifférenciée, mais devraient être fondées sur des principes clairs d'une transition juste qui comprennent l'amélioration durable de l'accès aux services essentiels pour les personnes et les petites entreprises, tout en démantelant les subventions aux entreprises qui promeuvent et maintiennent des pratiques nuisibles à l'environnement et à la société. Des efforts systématiques et rapides pour mettre en place des alternatives énergétiques et alimentaires respectueuses de l'environnement doivent accompagner ces dernières. Cela peut inclure la réaffectation des subventions du côté de l'offre pour soutenir des pratiques respectueuses de la biodiversité et de l'environnement, ou du moins des pratiques qui réduisent les incidences négatives sur l'environnement et la société. Ces pratiques comprennent les énergies renouvelables et l'agroécologie.

# Dépenses pour des subventions préjudiciables

Dans le monde, les subventions nuisibles à l'environnement sont estimées à plus de 2 600 milliards USD par an, l'équivalent de 2,5 % du PIB mondial. Les subventions les plus importantes concernent les combustibles fossiles, avec un montant estimé à 1 050 milliards USD par an, et l'agriculture, avec 610 milliards USD par an (ce qui n'inclut pas les subventions pour la sécurité alimentaire). Les autres secteurs bénéficiant de subventions préjudiciables sont, par ordre d'importance, l'eau, les transports, la sylviculture, la construction, la pêche, l'exploitation minière non énergétique et les matières plastiques.<sup>14</sup> D'importantes disparités subsistent dans les estimations des subventions préjudiciables, notamment en ce qui concerne les activités légales et illégales qui ne sont pas bien surveillées dans les secteurs des mines, de la pêche et de la sylviculture.

En 2022, les pays africains ont accordé des **subventions aux combustibles fossiles** à hauteur de 182,4 milliards USD.<sup>15</sup> L'Égypte et l'Algérie étaient responsables de 63,6 % de ces subventions. Le Nigeria, la Libye et l'Afrique du Sud complètent les cinq premiers pays subventionneurs avec près de 86 % des subventions africaines aux combustibles fossiles. Les subventions étaient principalement allouées au pétrole (42 %), à l'électricité finale (29 %), et au gaz naturel (19 %). Une analyse spécifique au contexte est nécessaire pour ventiler les subventions aux producteurs et aux consommateurs selon les catégories. Comme indiqué ci-dessus, les subventions à l'électricité et au pétrole destinées aux utilisateurs finaux ne concernent pas seulement les particuliers, mais aussi les coûts énergétiques des grandes entreprises, parfois considérés comme des investissements dans des secteurs « stratégiques » pour le développement économique.

Les subventions aux combustibles fossiles sont estimées à plus de 10 fois les recettes totales des systèmes de tarification du carbone au niveau mondial, et ce, malgré la poursuite du financement à grande échelle de projets internationaux de combustibles fossiles par l'intermédiaire d'institutions de prêt publiques.<sup>16</sup> L'Afrique du Sud est actuellement le seul pays d'Afrique à disposer d'un système de tarification et d'imposition du carbone, bien que des taxes sur le carbone soient envisagées dans six pays et que l'échange de droits d'émission soit envisagé dans deux autres pays.<sup>17</sup> Toutefois, même en Afrique du Sud, les exonérations sont la règle. En 2021, le prix officiel du carbone était de 134 ZAR (9,20 USD) par tonne d'équivalent dioxyde de carbone (tCO<sub>2</sub>e) pour les entités générant des émissions supérieures à certains seuils, mais le taux appliqué n'était que de 6 à 48 ZAR (0,40 à 2,90 USD)/tCO<sub>2</sub>e.<sup>18</sup> Ce chiffre doit être comparé au coût social du carbone, estimé à plus de 3 000 USD/tCO<sub>2</sub>e.<sup>19</sup> La plupart des subventions actuelles servent à soutenir les industries énergétiques existantes plutôt qu'à promouvoir la transition vers des énergies (plus) propres.<sup>20</sup>

Les subventions à **l'agriculture industrielle** ont augmenté ces dernières années et pourraient environner 1 800 milliards USD à l'échelle mondiale d'ici 2030 si les tendances actuelles se poursuivent. Les subventions prennent principalement la forme de mesures à la frontière (droits de douane à l'importation, subventions à l'exportation, etc.), la distorsion des prix étant le principal sujet de préoccupation. Il est prévu que les

---

14 Ibid

15 Données extraites de l'OCDE, du FMI et de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) via Fossil Fuel Subsidy Tracker, <https://fossilfuelsubsidytracker.org/country/>

16 Koplou et Steenblik. "Reforming environmentally harmful subsidies", 2024, comme ci-dessus.

17 Banque mondiale. "State and trends of carbon pricing dashboard", 2024. <https://carbonpricingdashboard.worldbank.org/compliance/instrument-detail>

18 Bridle et al. "South Africa's energy fiscal policies:", 2022, 26, comme ci-dessus.

19 Jarmo S. Kikstra et al. "The social cost of carbon dioxide under climate-economy feedbacks and temperature variability", Environmental Research Letters, 16:9, 10.1088/1748-9326/ac1d0b; Bond, P. "Resource extraction cost-benefit debates in South Africa: Contesting the environmental economics of offshore gas extraction", Alternation, 2023, 30:1, 35-71. <https://doi.org/10.29086/2519-5476/2023/v30n1a3>

20 Bridle et al. "South Africa's energy fiscal policies:", 2022, 16, comme ci-dessus.

mesures à la frontière devraient représenter environ 73 % du soutien total aux agriculteurs en 2030 sur la base des tendances actuelles. Les subventions prennent également la forme de subventions fiscales liées à la production de certains produits de base, qui devraient représenter environ 27 % des aides à l'horizon 2030. Ces dernières soulèvent des préoccupations environnementales, car elles peuvent conduire à une utilisation excessive de produits agrochimiques et de ressources naturelles, et à la promotion de monocultures. Elles suscitent aussi des inquiétudes quant aux résultats nutritionnels, car elles peuvent favoriser la production disproportionnée de denrées de base par rapport aux fruits et légumes. Les produits à forte intensité d'émissions (comme le bœuf, le lait, le riz) et mauvais pour la santé (comme le sucre) sont les plus soutenus dans le monde.<sup>21</sup> Pour les pays à faible revenu, dont la plupart sont situés en Afrique subsaharienne, les incitations par les prix visent généralement à faire baisser les prix des denrées alimentaires pour les consommateurs les plus pauvres. En tant que telles, ces incitations ont eu pour effet de désavantager le secteur agricole par rapport au reste de l'économie.<sup>22</sup>



Pesticides © Zeynel Cebeci, [Wikimedia Commons](#)

À l'échelle mondiale, les subventions aux intrants constituent près de 17 % du soutien total à l'agriculture.<sup>23</sup>

**Les programmes de subvention aux intrants agricoles (FISP)** visant à réduire le coût des intrants de la révolution verte, tels que les engrais synthétiques et les pesticides toxiques, sont une caractéristique de l'agriculture africaine depuis des décennies. Certes ces programmes peuvent contribuer à augmenter les rendements à court terme, il n'en demeure pas moins qu'ils entraînent également des effets environnementaux négatifs importants à long terme sur le sol, l'eau et la biodiversité. Les subventions aux intrants ont subi plusieurs modifications au fil des ans, mais elles restent un élément central de la politique et des dépenses agricoles sur le continent. Aucune étude n'offre une image consolidée des dépenses dans l'ensemble des pays africains. Diverses évaluations multinationales ont montré que 10 pays analysés (représentant plus de la moitié de la population de l'Afrique subsaharienne) dépensaient entre 0,6 et 1 milliard USD par an pour subventionner les intrants (2011-2014), ce qui représente 14 % à 26 % de l'ensemble des dépenses publiques annuelles consacrées à l'agriculture.<sup>24</sup>

21 FAO, UNDP and UNEP. "Repurposing agricultural support", 2021, comme ci-dessus.

22 Ibid, p.37

23 Ibid, p.27

24 Jayne, T. et al. "Taking stock of Africa's second-generation agricultural input subsidy programs", *Food Policy*, 75, 2018, 1-14.

Une autre étude de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a montré que les subventions aux intrants représentaient 23 % des budgets consacrés à l'alimentation et à l'agriculture en Afrique subsaharienne entre 2004 et 2018. Ce pourcentage est passé à plus de 60 % en moyenne au Malawi et à plus de 30 % au Burkina Faso, au Sénégal, au Mali et au Burundi.<sup>25</sup> Ces dernières années, les subventions aux intrants ont été réduites, principalement en raison des mesures d'austérité. Toutefois, elles n'ont pas été remplacées par un soutien favorable à la biodiversité. Ces chiffres sont nettement inférieurs aux subventions accordées aux combustibles fossiles. Mais ils restent importants et les subventions aux intrants offrent l'occasion de réorienter les dépenses vers des pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité.

La réforme des subventions doit être gérée avec soin, car elle peut entraîner des conséquences négatives inattendues si elle n'est pas effectuée correctement. Les options possibles sont :

- i. la suppression totale de la subvention peut accroître les recettes de l'État et causer une réduction de l'utilisation des produits chimiques, mais elle peut également entraîner une réduction de la productivité agricole ;
- ii. une réduction de la subvention, qui se traduirait par une augmentation des recettes de l'État, une réduction de l'utilisation des produits chimiques et une plus grande capacité à s'adapter pour maintenir la productivité agricole ;
- iii. le maintien d'une subvention pour les intrants respectueux de la biodiversité, ce qui peut entraîner une baisse des coûts pour les agriculteurs, une augmentation des rendements agricoles et une réduction de la perte de biodiversité, ou
- iv. pas de subvention, mais une remise basée sur une utilisation efficace conforme aux lignes directrices du gouvernement, ce qui peut se traduire par une augmentation des recettes pour l'État et une plus grande implication de l'État dans les décisions relatives aux intrants, mais aussi par des défis logistiques plus importants pour les agriculteurs.<sup>26</sup>

Les options pourraient être adaptées de manière à cibler certains agriculteurs pour la suppression des subventions et à maintenir les subventions pour d'autres. La réduction des subventions sans alternative n'entraîne pas nécessairement une diminution de la consommation d'intrants, mais les agriculteurs en supporteront le coût.

Les principaux obstacles à la lutte contre les incitations et les subventions préjudiciables sont :

- une insuffisance de ressources ;
- une faiblesse institutionnelle se traduisant par une capacité d'action inadéquate ;
- le manque de volonté et de soutien politiques ;
- les intérêts particuliers et la résistance au changement ;
- la participation et la sensibilisation limitées du public ;
- une inclusion insuffisante de la biodiversité dans d'autres secteurs ; et
- une mauvaise compréhension de la perte de biodiversité et de ses implications plus larges.<sup>27</sup>

25 Pernechele, V. et al. "Public expenditure on food and agriculture in sub-Saharan Africa: trends, challenges and priorities", FAO, Rome, 2021. <https://doi.org/10.4060/cb4492en>

26 PNUD Afrique du Sud. "The impact of subsidies", 2022, 26-27, comme ci-dessus.

27 CBD. "Modalities and milestones for the full operationalisation of Aichi biodiversity target 3, and obstacles encountered in implementing options identified for eliminating, phasing out or reforming incentives that are harmful for biodiversity", UNEP/CBD/WGRI/5/4/Add.1, UNEP/CBD/SBSTTA/18/11, 29 April, 2014. <https://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-18/official/sbstta-18-11-en.pdf>

## Financement pour protéger la biodiversité et l'environnement

Les subventions et autres investissements préjudiciables dépassent de loin la valeur des mesures de protection de la biodiversité et de l'environnement. Les ressources nécessaires pour couvrir l'ensemble des plans de protection de la biodiversité à l'échelle mondiale sont estimées entre 722 et 967 milliards USD par an.<sup>28</sup> Les recherches indiquent que près de la moitié du PIB mondial (environ 44 000 milliards USD par an) dépend de la nature et de ses services.<sup>29</sup>

Les fonds sont principalement affectés au soutien à la transition vers une agriculture durable (les terres cultivées et les pâturages représentant environ 52 % à 55 % des besoins de financement totaux), aux zones protégées (20 % à 21 %) et, dans une moindre mesure, aux espèces envahissantes, aux environnements urbains, à la pêche, aux écosystèmes côtiers et aux forêts.<sup>30</sup> Un autre rapport indique que les interventions les plus importantes nécessitant un financement d'ici 2050 sont le reboisement et l'agroforesterie.<sup>31</sup>

Selon les estimations, l'Afrique aura besoin d'un financement supplémentaire de 128 milliards USD d'ici à 2030, avec des investissements principalement dans les zones protégées à faible coût et la prévention de la déforestation.<sup>32</sup> Toutefois, ces priorités devront tenir compte de l'impact sur les communautés qui dépendent des ressources naturelles pour leurs moyens de subsistance.

**Alors qu'il ne faudrait qu'environ 1 % du PIB mondial pour couvrir l'intégralité des coûts de la protection de la biodiversité, au bénéfice de l'économie mondiale.**



Petit agriculteur © USAID/Kenya, Flickr

Les chiffres relatifs aux allocations réelles varient d'une étude à l'autre, en fonction des années évaluées et des choix méthodologiques. Cependant, tous s'accordent sur un énorme déficit malgré l'importance de la protection de la biodiversité. L'estimation la plus élevée des fonds actuellement alloués à la protection de la biodiversité se situe entre 124 et 143 milliards USD par an, ce qui représente un déficit de 83 à 85 %.<sup>33</sup> Une autre évaluation fait état de 165 milliards USD de flux financiers publics en 2023 pour l'ensemble

28 Deutz et al. "Financing Nature", 2020, 68, comme ci-dessus.

29 Forum économique mondial. "Nature risk rising: Why the crisis engulfing nature matters for business and the economy", WEF New Nature Economy series, 2020. [https://www3.weforum.org/docs/WEF\\_New\\_Nature\\_Economy\\_Report\\_2020.pdf](https://www3.weforum.org/docs/WEF_New_Nature_Economy_Report_2020.pdf), p.13

30 Deutz et al. "Financing Nature", 2020, 55, comme ci-dessus.

31 PNUÉ. "State of Finance for Nature: The Big Nature Turnaround – Repurposing \$7 trillion to combat nature loss", Nairobi, 2023, 28. <https://doi.org/10.59117/20.500.11822/44278>

32 Ibid, p.32

33 Deutz et al. "Financing Nature", 2020, comme ci-dessus.

des « solutions fondées sur la nature ». Ces solutions comprennent la protection de la biodiversité et des paysages (76 milliards USD, soit 46 % du total), l'agriculture, la sylviculture et la pêche durables, la gestion des ressources en eau et des eaux usées, la réduction de la pollution, la politique environnementale, etc. Les flux privés ont été estimés à 35 milliards USD dans ce cas.<sup>34</sup> Une autre estimation des flux mondiaux finançant les objectifs de la CDB s'élève à environ 75 milliards USD par an pour les financements publics contre seulement 10 milliards USD par an pour les financements privés.<sup>35</sup>

Le financement public national représente environ 88 à 95 % du total des allocations de fonds publics, tandis que le reste provient du financement public international. Le financement privé de la protection de la biodiversité prend diverses formes, notamment le capital-investissement vert, les obligations vertes, les compensations de la biodiversité, le paiement des services écosystémiques, les chaînes d'approvisionnement durables, les solutions fondées sur la nature et les marchés du carbone, les fonds négociés en bourse pour la biodiversité, l'assurance, les organisations philanthropiques et non gouvernementales et les investissements des paysans.<sup>36</sup> Il semble que le secteur public supportera la majeure partie de la charge financière jusqu'en 2050,<sup>37</sup> sauf si la situation change. Une part croissante de l'aide publique au développement (APD) prend la forme de prêts concessionnels plutôt que de subventions.<sup>38</sup>

D'autre part, les flux financiers qui vont à l'encontre des objectifs de la CDB comprennent environ 2 600 milliards USD par an de subventions nuisibles à l'environnement, principalement en faveur des combustibles fossiles et de l'agriculture, comme indiqué plus haut. De plus, les investissements privés nuisibles aux secteurs reconnus comme les principaux moteurs de la destruction de la biodiversité sont également estimés à environ 2 600 milliards USD par an à l'échelle mondiale.<sup>39</sup> D'autres estimations font état de 1 700 milliards USD de subventions environnementales préjudiciables provenant du secteur public, et d'investissements privés néfastes pour l'environnement de l'ordre de 5 000 milliards USD par an. Les principaux secteurs recevant des flux financiers privés « négatifs pour la nature » sont la construction et l'ingénierie, les services publics d'électricité et les producteurs d'énergie indépendants, l'immobilier, le pétrole et le gaz, ainsi que l'alimentation et le tabac. Ces secteurs reçoivent ensemble 44 % des investissements privés négatifs pour la nature.<sup>40</sup> Le financement privé lié aux moteurs de la biodiversité en Afrique a été largement alloué aux mines de métaux et de minéraux, aux infrastructures et aux combustibles fossiles.<sup>41</sup>



© Freerange Stock

34 PNUE. "State of Finance for Nature", 2023, comme ci-dessus.

35 Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). "A comprehensive review of global biodiversity finance", 2020. <https://www.oecd.org/en/topics/biodiversity.html>

36 Dempsey, J. et al. 2021. "Biodiversity targets will not be met without debt and tax justice", Nature, Ecology and Evolution, 2021, 26-27, <https://doi.org/10.1038/s41559-021-01619-5> ; UNEP, "State of Finance for Nature", 2023, comme ci-dessus.

37 PNUE. "State of Finance for Nature", 2023.34, comme ci-dessus.

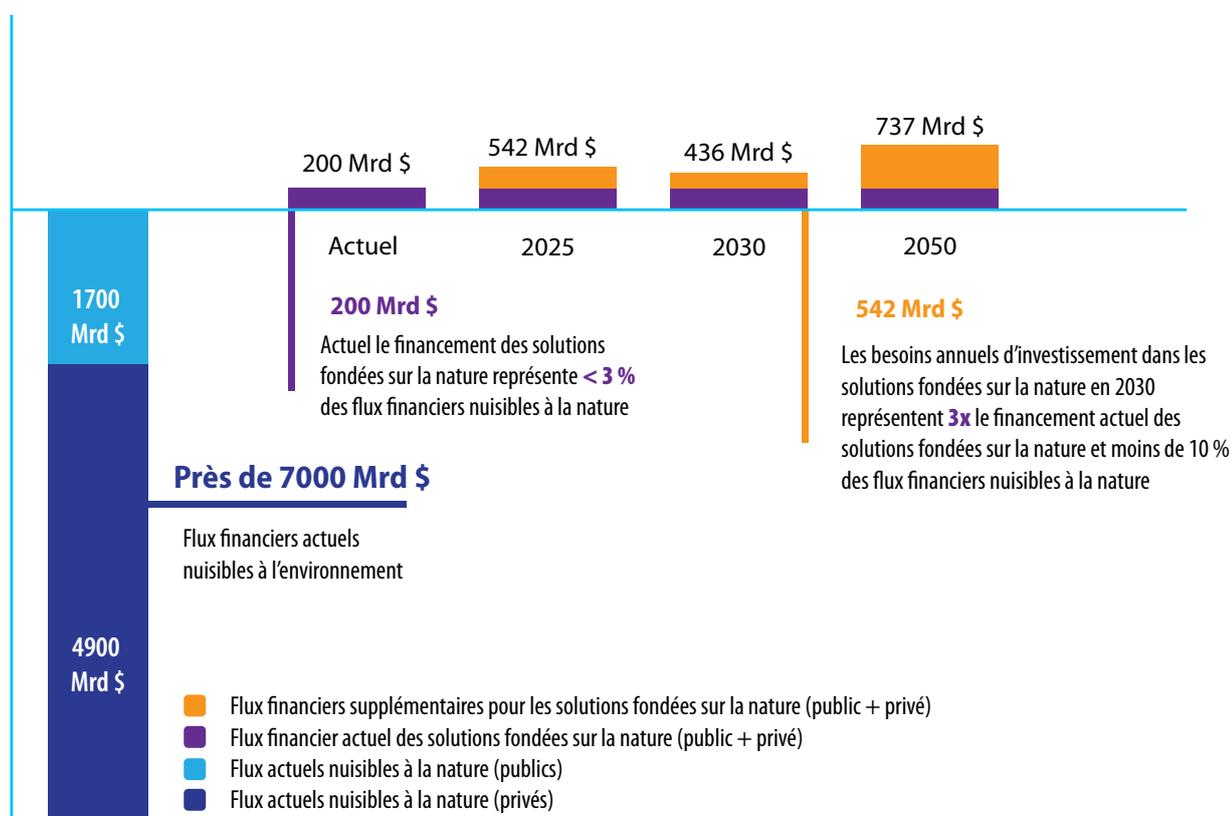
38 UNCTAD. "A world of debt report 2024: A growing burden to global prosperity", 2024. <https://unctad.org/publication/world-of-debt>

39 Portfolio Earth. "Bankrolling extinction: The banking sector's role in the global biodiversity crisis", 2021. <https://portfolio.earth/wp-content/uploads/2021/01/Bankrolling-Extinction-Report.pdf>

40 PNUE. "State of Finance for Nature", 2023, comme ci-dessus.

41 Portfolio Earth. "Bankrolling extinction", 2021, 23, comme ci-dessus.

**Figure 1 : Flux financiers actuels et besoins d'investissement**



Source: UNEP 2023:43

Les obstacles à l'investissement public comprennent le service de la dette, les modalités d'endettement qui imposent l'austérité, les faibles taux d'imposition des sociétés et l'évasion fiscale. Les obstacles à la réduction des flux nuisibles sont les remboursements de la dette en devises étrangères qui stimulent les exportations, le lobbying d'acteurs puissants qui entrave les réglementations et la dépendance excessive à l'égard des mesures volontaires. Les avantages économiques profitent aux plus riches.<sup>42</sup>

Les gouvernements peuvent reconnaître que les subventions accordées aux secteurs extractifs endommagent l'environnement. Cependant, ils les soutiennent, au moins en partie, parce qu'ils essaient d'attirer les investissements étrangers et de garantir des possibilités d'investissement. En raison de leur position subordonnée dans le système économique mondial, ces pays ont besoin d'obtenir des devises étrangères pour payer les importations essentielles (notamment l'énergie, les denrées alimentaires, les machines, la technologie et les médicaments). Les secteurs extractifs peuvent représenter une part importante des recettes d'exportation totales, et ces pays sont contraints de faire des compromis entre la stabilité financière et les dommages environnementaux et sociaux. Les prêts du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale sont assortis de conditions, notamment la réduction des dépenses publiques (austérité) et la privatisation des biens publics. Ces déséquilibres de pouvoir structurels signifient que les États les plus faibles n'ont qu'un choix limité. Cependant, la réforme des structures financières internationales et la lutte contre les relations de pouvoir très inéquitables ne sont pas à l'ordre du jour des discussions sur le financement du Cadre mondial pour la biodiversité, du climat et d'autres négociations et accords environnementaux.<sup>43</sup>

42 Dempsey et al. "Biodiversity targets", 2021, comme ci-dessus.

43 Dempsey et al. "Exporting Extinction: How the International Financial System Constrains Biodiverse Futures", The Centre for Climate Justice, Climate and Community Project and Third World Network, 2024. <https://climatejustice.ubc.ca/news/exportingextinction-how-the-international-financial-system-constrains-biodiverse-futures>

# La dette et les flux financiers de l'Afrique

## La dette

La dette publique mondiale a doublé depuis 2010, suite aux retombées de la crise financière mondiale déclenchée par la frénésie du secteur financier au cours de la première décennie du siècle. La dette a augmenté deux fois plus vite dans les pays en développement, et l'Afrique est le seul continent où la dette augmente plus vite que le PIB. En moyenne, la dette publique était supérieure à 60 % du PIB en Afrique en 2023. C'était le cas pour 46 % des pays africains en 2023, contre 25 % en 2013.<sup>44</sup>

Les créanciers privés détiennent une part croissante de la dette publique. En 2022, 44 % de la dette africaine était détenue par des entités du secteur privé. Cela rend la restructuration de la dette plus difficile. Les prêts du secteur privé sont plus volatiles, surtout en période de crise, car les investisseurs « se rendent en lieu sûr ». En effet, il y a eu une augmentation des sorties nettes de dette au cours de la dernière décennie, avec plus du double du nombre de pays africains connaissant des sorties nettes depuis 2014. Les emprunts auprès de sources privées à des conditions commerciales sont plus coûteux que les emprunts auprès de sources multilatérales et bilatérales, et les coûts d'emprunt pour les pays africains sont beaucoup plus élevés qu'ailleurs dans le monde. L'Afrique a connu une croissance des paiements d'intérêts nets, qui sont passés de 4,4 % des recettes publiques en 2010 à 9,2 % en 2023. Cette même année, 23 pays d'Afrique ont vu leurs paiements d'intérêts nets dépasser 10 % de leurs recettes, soit plus que la croissance des dépenses de santé et d'éducation, même pendant la pandémie de Covid-19. L'allègement de la dette a également connu une forte réduction depuis 2012.<sup>45</sup>

La dette africaine s'accompagne également de l'imposition de conditions défavorables, telles que l'austérité et l'incitation à l'investissement dans des activités extractives. Au début de la pandémie de Covid-19, 84 % des prêts du FMI exigeaient des mesures d'austérité pour les pays bénéficiaires, qui sont déjà structurellement désavantagés par la libéralisation du commerce et les traités d'investissement. La dette est libellée en devises étrangères et exposée aux fluctuations monétaires mondiales. Les ressources des gouvernements des pays du Sud affectées au remboursement de la dette extérieure ont triplé entre 2011 et 2020. La dette est souvent utilisée pour rembourser des dettes existantes ou pour financer des déficits intérieurs urgents. Il en résulte une incapacité à investir dans les biens publics, ce qui, à son tour, nuit à la croissance et à la redistribution économiques, entraînant une spirale descendante dans laquelle de nombreux pays africains sont piégés.<sup>46</sup> Il est illogique d'imposer l'austérité comme condition à l'obtention d'un prêt, car cela compromet l'investissement et la croissance économiques et, par conséquent, la capacité future à rembourser la dette. Il en résulte un engrenage et un piège de l'endettement, avec des investissements très faibles, une fragmentation sociale et une pauvreté croissante, tandis que les bénéfices des institutions financières se multiplient.<sup>47</sup>

Cette dette pose de nombreux problèmes. L'Afrique a été historiquement soumise à une occupation brutale et violente, à la dépossession et à l'oppression pendant des siècles. Les Africains ont été réduits en esclavage et le continent a été ravagé pour ses ressources naturelles afin d'alimenter la croissance économique et la domination de l'Europe et des États-Unis. Des décennies et des siècles de résistance, ainsi que des changements politiques et économiques dans les métropoles mondiales, ont finalement mis fin au colonialisme direct et à l'occupation au milieu du XXe siècle. Toutefois, la position subordonnée de l'Afrique dans l'économie mondiale — essentiellement en tant que fournisseur de ressources naturelles et

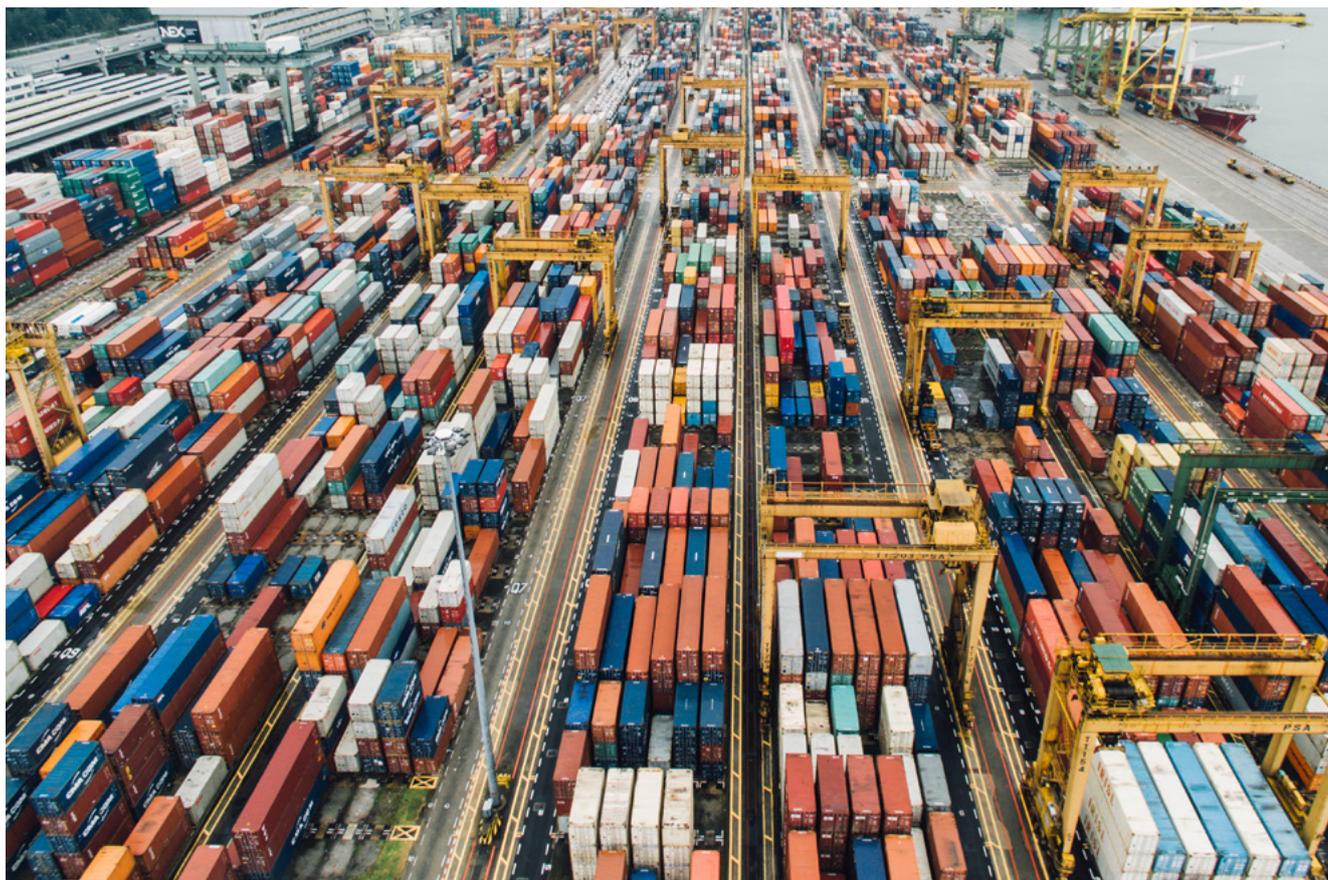
44 UNCTAD. "World of debt", 2024, comme ci-dessus

45 Ibid.

46 Dempsey. et al. "Biodiversity targets", 2021, comme ci-dessus.

47 Varoufakis, Y. And the weak suffer what they must? Europe, austerity and the threat to global stability. Vintage, Londres, 2016.

de main-d'œuvre bon marché — est restée intacte et s'est aggravée au fil du temps, à mesure que le fossé entre ceux qui possèdent des ressources et ceux qui sont dépossédés s'est creusé. Après la colonisation directe, des relations néocoloniales ont été établies. Il y a d'abord eu le pari de la modernisation, qui a encouragé les dirigeants africains postcoloniaux à se considérer comme « sous-développés » et à aspirer à suivre le modèle occidental capitaliste de développement en tant qu'approche linéaire. Cette démarche a été soutenue par le financement du développement par des institutions multilatérales telles que la Banque mondiale. Les gouvernements africains ont été encouragés à contracter des emprunts pour financer le développement, avec la promesse que la croissance économique leur permettrait de rembourser ces emprunts et de développer leur pays en même temps.



*Importation, exportation* © [chuttersnap chuttersnap](#), [Wikimedia Commons](#)

Ce modèle n'a pas fonctionné, car les conseils ne répondaient pas aux conditions existantes. Le développement occidental s'est construit sur l'extraction d'une main-d'œuvre gratuite ou bon marché et de ressources naturelles à partir de sources extérieures à la « civilisation » occidentale. Il dépendait également du contrôle du commerce et de la structuration des relations pour retenir l'essentiel de la valeur de la circulation des marchandises. Au-delà de l'auto-exploitation, l'Afrique ne disposait pas d'options. Les conseils de la Banque mondiale et d'autres institutions multilatérales ont été structurés de manière à faciliter le flux continu de ressources en provenance de l'Afrique pour la croissance occidentale. La croissance économique promise ne s'est pas concrétisée, pour plusieurs raisons, notamment l'effondrement du cours des matières premières en raison d'une offre excédentaire systémique, le remplacement des matières premières par des produits manufacturés, ainsi que la mauvaise répartition et l'utilisation abusive des fonds par les élites africaines.

Les chocs pétroliers des années 1970, la fin du système réglementaire de Bretton Woods et la forte hausse des taux d'intérêt qui en a résulté ont soudainement plongé les gouvernements africains dans une crise de la dette dont ils ne se sont jamais remis. Au contraire, la dette a servi de levier pour poursuivre l'extraction

et maintenir le contrôle sur les économies et les ressources africaines.<sup>48</sup> Les remboursements effectués sont bien plus importants que les montants empruntés à l'origine, et pourtant l'Afrique se trouve dans une situation d'endettement encore plus grave que jamais.

Le continent a souffert de l'esclavage, un crime contre l'humanité pour lequel personne n'a eu à rendre des comptes, pour lequel aucune réparation n'a été versée et qui demeure, à ce jour, la base de la richesse européenne et américaine. L'Afrique a souffert de la dépossession et de l'occupation violentes sous le colonialisme, pour lesquelles personne n'a eu à rendre de comptes et pour lesquelles aucune réparation n'a été versée. L'Afrique a subi de graves dommages environnementaux dus au pillage occidental, notamment la perte de biodiversité, la dégradation des sols, la pollution de l'eau et le changement climatique préjudiciable induit par l'homme. L'Afrique a été trompée et a contracté une dette éternelle, qui est utilisée comme un moyen de contrôle, sans aucune perspective de sortie. Une transition juste ne sera pas possible sans un bilan complet de cette histoire et une réparation appropriée.

## Les flux financiers à destination et en provenance de l'Afrique

Chaque année, l'Afrique perd plus de capitaux qu'elle n'en reçoit. Outre les odieux remboursements de la dette, les flux financiers illicites (FFI) contribuent largement à ce phénomène. Les FFI désignent les flux transfrontaliers de fonds provenant d'activités illicites, transférés par le biais de transactions illicites, ou provenant d'activités légitimes mais utilisés de manière illicite. Ils constituent une fuite importante des capitaux et des revenus de l'Afrique. Les facteurs structurels et de gouvernance qui augmentent la probabilité de FFI comprennent l'instabilité politique, la corruption, l'incapacité institutionnelle et la dépendance à l'égard des industries extractives,<sup>49</sup> qui sont tous accentués en raison de l'histoire de la dépossession et de l'extractivisme en Afrique. Les principales formes de FFI sont d'ordre illégal, avec le blanchiment des produits de la criminalité et de la corruption, ainsi que l'abus de marché/de régulateur et l'abus fiscal (capitaux « légaux »). Il est très difficile, presque par définition, de calculer les volumes, en particulier ceux qui proviennent de la corruption. La perte est évaluée à plus de 1 000 milliards USD au cours des 50 années écoulées jusqu'en 2013, ce qui équivaut à peu près à l'ensemble de l'APD accordée à l'Afrique au cours de la même période. La perte annuelle est estimée à 50 milliards USD. Les secteurs du pétrole, des métaux précieux et des minéraux sont les principaux coupables.<sup>50</sup> La fuite des capitaux, à travers les FFI et l'extraction de bénéfices, a été évaluée à 2 000 milliards USD en provenance de 30 pays africains entre 1970 et 2018, avec une progression rapide de la fuite des capitaux depuis 2010.<sup>51</sup> Dans le même temps, les taux légaux d'imposition des sociétés dans le monde ont constamment diminué, passant d'une moyenne de 40 % en 1980 à 23,5 % en 2023,<sup>52</sup> avec des efforts pour attirer les investissements étrangers qui se traduisent par davantage de rabais.

Les paradis fiscaux et les comptes offshore sont censés être légaux et sont connus pour leur secret. Les entreprises du Fortune 500 ont dissimulé environ 2 300 milliards USD sur des comptes et des positions de capital offshore, ce qui coûte aux gouvernements entre 500 et 600 milliards USD par an en pertes fiscales, dont 200 milliards USD pour les pays à faible revenu. Des richesses individuelles cachées, estimées entre 8 000 et 36 000 milliards USD, sont également stockées sur ces comptes non déclarés. En comparaison, le financement nécessaire à la protection de la biodiversité est de 722 à 967 milliards USD par an jusqu'en

48 Mangani, R. "The political economy of debt in Africa: Critical propositions to stop the bleeding", *Development*, 65, 2022:108-115, <https://link.springer.com/article/10.1057/s41301-022-00352-1>

49 McDevitt, A. "Risks of illicit financial flows in Africa: Understanding vulnerabilities to corrupt money flows in nine countries", *Transparency International*, 2024. <https://images.transparencycdn.org/images/2024-Report-Risks-Illicit-Financial-Flows-Africa-English.pdf>

50 Commission de l'Union africaine/Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. "Illicit financial flow: Report of the High Level Panel on Illicit Financial Flow in Africa", AU Commission/ECA High Level Panel, 2015. [https://au.int/sites/default/files/documents/40545-doc-IFFs\\_REPORT.pdf](https://au.int/sites/default/files/documents/40545-doc-IFFs_REPORT.pdf)

51 Ndikumana, L. et Boyce, J. "Capital flight from Africa 1970-2018: New estimates with updated trade misinvoicing methodology", *Political Economic Research Institute, University of Massachusetts Amherst*, 2021. <https://peri.umass.edu/images/CapFlightAfrica-5-28-21.pdf>

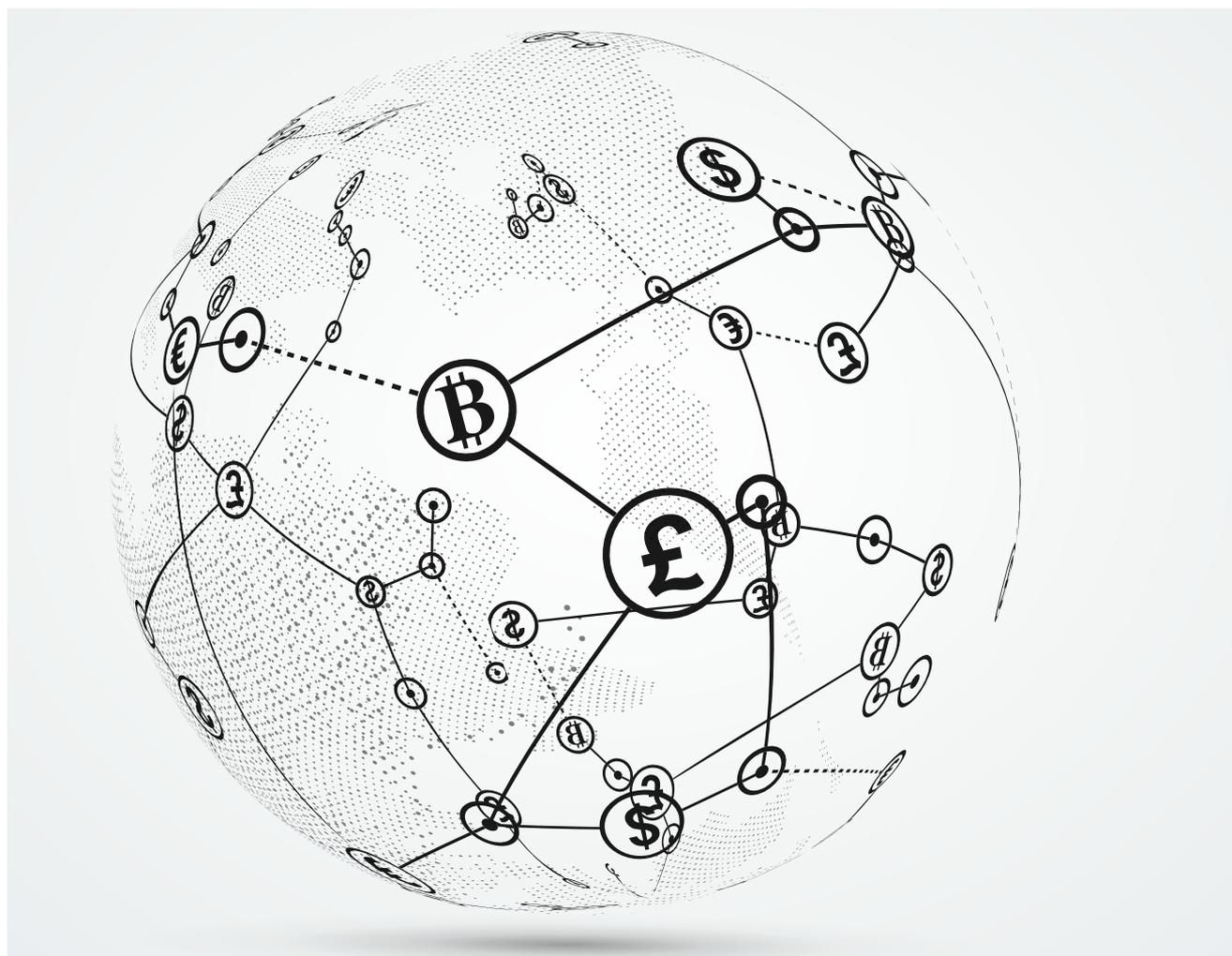
52 Enache, C. "Corporate tax rates around the world, 2023", *Tax Foundation*, 2023. <https://taxfoundation.org/data/all/global/corporate-tax-rates-by-country-2023/>

2030.<sup>53</sup> L'extraction des ressources — par le biais de l'exploitation minière, pétrolière et gazière, la sylviculture et l'agriculture industrielle — est à l'origine de 90 % de la perte de biodiversité.<sup>54</sup>

**Pourquoi ces ressources cachées et pour la plupart mal acquises ne pourraient-elles pas être débloquées et mobilisées pour sauver la planète et offrir un avenir viable aux êtres humains qui y vivent ?**

Selon les Nations Unies, l'architecture financière internationale, conçue par et pour les pays industrialisés après la Seconde Guerre mondiale, est soumise à un test de résistance d'une ampleur historique, et elle échoue à ce test. Les carences structurelles qui existaient au moment de sa conception sont devenues de plus en plus incompatibles avec la réalité et les besoins du monde d'aujourd'hui. En conséquence, le système financier est « totalement inapte à remplir sa mission... en proie à des inégalités, des lacunes et des inefficacités aux racines systémiques profondes ».<sup>55</sup>

Nous en concluons que les dettes de l'Afrique sont odieuses et illégitimes. L'Afrique a non seulement besoin de faire table rase du passé, mais les rapports de force mondiaux doivent être sérieusement réinitialisés, car même avec une annulation totale de la dette, l'Afrique ne ferait que réintégrer des relations structurelles qui renforcent chaque jour, par la contrainte physique ou économique, sa subordination dans les relations internationales.



*Système financier mondial © Shutterstock*

53 Dempsey et al. "Biodiversity targets", 2021, comme ci-dessus.

54 UNEP. "Global Resources Outlook 2019". 2019.

55 UN. "Reforms to the international financial architecture", Our Common Agenda Policy Brief, 2023, 6. <https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/our-common-agenda-policy-brief-international-finance-architecture-en.pdf>

# Des moyens de transitions justes

Il convient de distinguer les stratégies qui favorisent le changement structurel de celles qui renforcent le statu quo.<sup>56</sup>

**Demander l'annulation des dettes africaines**, calculer et demander des réparations minimales (l'annulation de la dette pourrait en faire partie). Négocier de nouvelles relations commerciales qui offrent une répartition équitable de la valeur basée sur le coût réel des ressources humaines et naturelles, et qui promeuvent l'activité économique africaine au-delà de la simple fourniture de matières premières naturelles pour la production d'autres pays. Les réparations, et non la dette, devraient financer le développement endogène de l'Afrique.

L'Afrique devrait renégocier les conditions d'accès à ses économies et à ses ressources. La puissance africaine découle de la propriété et de la gestion de vastes ressources naturelles, d'une population nombreuse et jeune — la population de l'avenir — et de l'autorité morale dérivée des positions africaines de principe en faveur de l'humanité face à la violence, aux abus, à la coercition et à la souffrance à long terme aux mains de la puissance occidentale.



*Kampala, capitale commerciale de l'Ouganda* © Shutterstock

<sup>56</sup> Dempsey et al. "Biodiversity targets", 2021, comme ci-dessus.

**Inverser la tendance à la baisse de l'impôt sur les sociétés et sur le revenu des individus**, qui dure depuis des décennies, afin d'assurer le financement de la protection de l'environnement et du développement social. Le financement de la protection de l'environnement par le secteur privé est basé sur la recherche du profit, alors que les flux financiers actuels ne sont pas adaptés à l'ampleur de la tâche. Soutenir les appels de plus en plus nombreux en faveur d'une convention fiscale des Nations Unies, de la transparence et de l'établissement de rapports par toutes les entités multinationales privées, et instaurer un impôt minimum sur les sociétés à un taux adapté à la réalisation des objectifs sociaux et environnementaux.<sup>57</sup> Établir des normes sociales et environnementales fortes et juridiquement contraignantes auxquelles les institutions financières doivent se conformer. Obliger ces dernières à introduire et à mettre en œuvre des indicateurs environnementaux et sociaux dans les décisions de financement, conformément aux engagements internationaux en matière de biodiversité, de climat, d'environnement et de société.

**Mettre fin à l'évasion fiscale et aux FFI.** Une réponse coordonnée à l'échelle mondiale est nécessaire pour se conformer aux règles et aux normes compatibles et contribuant au développement durable. Envisager et mettre en place un système d'intégrité financière pour le développement durable. Réformer et repenser le système financier international pour qu'il soit conforme aux valeurs de responsabilité, de légitimité, de transparence et d'équité. Il convient non seulement de mettre un terme aux FFI et de récupérer les actifs, mais aussi de réaffecter les ressources libérées à la réalisation des ODD, au financement de la protection de la biodiversité, de l'action en faveur du climat, etc. Se joindre à l'appel en faveur d'un Pacte mondial pour l'intégrité financière au service du développement durable, ainsi que d'une réforme et d'une démocratisation de l'architecture financière internationale.<sup>58</sup>

En ce qui concerne les subventions, encourager les gouvernements nationaux à inclure l'objectif 18 du CMB dans leurs stratégies et plans d'action nationaux révisés pour la biodiversité, avec des rapports obligatoires sur les subventions et les actions visant à les réformer et à les réaffecter. Les gouvernements nationaux devraient immédiatement entamer le processus de refonte et de réorientation des subventions des actions qui nuisent à la biodiversité vers celles qui la soutiennent explicitement. Séparer les subventions aux entreprises privées impliquées dans l'extraction de minerais et la production de combustibles fossiles des subventions aux consommateurs. Concentrer les efforts sur l'élimination des premières et mettre l'accent sur l'investissement dans des alternatives aux combustibles fossiles et à l'extraction minière. Défendre et garantir les subventions à la consommation d'énergie et d'aliments, en particulier pour les personnes démunies et marginalisées, en tant qu'élément central d'une transition juste vers un système de production plus équitable et plus respectueux de l'environnement.

---

57 FACTI. "Financial integrity for sustainable development: Report of the High Level Panel on International Financial Accountability, Transparency and Integrity for Achieving the 2030 Agenda", FACTI Panel, 2021. [https://factipanel.org/docpdfs/FACTI\\_Panel\\_Report.pdf](https://factipanel.org/docpdfs/FACTI_Panel_Report.pdf)

58 Ibid; ONU. "Reforming financial architecture", 2023, comme ci-dessus.

